

présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.

Excusés : Delphine LE ROUX, Isabelle LANTRIN, Nadine GUEREC.

Madame Delphine le ROUX donne pouvoir à Madame Laurence DREANO.
Madame Isabelle LANTRIN donne pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Madame Marie-Dominique LE POUL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **approuve à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la dernière séance.

2) Approbation des comptes gestion 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'Assainissement et du Lotissement.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal, **approuvent** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 qui sont conformes aux résultats comptables à savoir

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Budget Commune	219 331,29 €	341 007,50 €
Budget Assainissement	25 233,76 €	-7 574,17 €
Lotissement	-20 685,28 €	20 579,85 €

3) Vote des comptes administratifs 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'assainissement et du Lotissement.

Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur Hervé LE GAL, 1^{er} adjoint au Maire, demande à présent à l'assemblée de se prononcer quant aux résultats de clôture 2022 du budget principal de la commune, du budget de l'assainissement et du budget du Lotissement présentés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL				
	2022	Dépenses	Recettes	
Réalizations	Section de fonctionnement	309 057,92 €	583 837,49 €	
	Section d'investissement	390 892,84 €	355 471,60 €	
	Total	699 950,76 €	939 309,09 €	
Restes-à-Réalisés	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	49 100,00 €	0,00 €	
Résultats reportés	Section de fonctionnement		66 227,93 €	
	Section d'investissement		254 752,53 €	
Résultats de clôture	Section de fonctionnement	309 057,92 €	583 837,49 €	341 007,50 €
	Section d'investissement	390 892,84 €	355 471,60 €	219 331,29 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT				
	2022	Dépenses	Recettes	
Réalizations	Section de fonctionnement	29 353,10 €	23 433,67 €	
	Section d'investissement	22 829,47 €	20 616,50 €	
	Total	52 182,57 €	44 050,17 €	
RAR	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Résultats reportés	Section de fonctionnement	-1 654,74 €		
	Section d'investissement		27 446,73 €	
Résultats de clôture	Section de fonctionnement	29 353,10 €	23 433,67 €	-7 574,17 €
	Section d'investissement	22 829,47 €	20 616,50 €	25 233,76 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT				
	2022	Dépenses	Recettes	
Réalizations	Section de fonctionnement	84 055,88 €	62 828,25 €	
	Section d'investissement	20 685,28 €	40 687,92 €	
	Total	104 741,16 €	103 516,17 €	
Résultats reportés	Section de fonctionnement	0,00 €	41 807,48 €	
	Section d'investissement	-40 687,92 €		
Résultats de clôture	Section de fonctionnement	84 055,88 €	62 828,25 €	-20 685,28 €
	Section d'investissement	20 685,28 €	20 616,50 €	20 579,85 €

Après lecture et délibération, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents, vote** les résultats de 2022 des trois budgets, **et décide** de reporter aux budgets 2023 les résultats.

4) Eglise : indemnité gardiennage 2023.

Vu la Circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987
 Vu la Circulaire NOR/INT/F/8795/00103/C du 23 mars 1995
 Vu la Circulaire n° 96-46 du 26 mars 1993
 Vu la Circulaire INT/A/08/00015/C du 25 janvier 2008
 Vu la Circulaire NOR INT / D / 09 / 00016 / C du 27 janvier 2009

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, après délibération, **décide** de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2023.

5) Chapelle : Indemnité gardiennage 2023.

Vu la Circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987
 Vu la Circulaire NOR/INT/F/8795/00103/C du 23 mars 1995
 Vu la Circulaire n° 96-46 du 26 mars 1993
 Vu la Circulaire INT/A/08/00015/C du 25 janvier 2008
 Vu la Circulaire NOR INT / D / 09 / 00016 / C du 27 janvier 2009

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, après délibération, **décide** de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de la Chapelle au titre de l'année 2023.

6) Vote des taux d'imposition 2023 des taxes locales.

Après étude des produits attendus, des besoins de la commune et au vu du projet de Budget Primitif, **et à l'unanimité des membres présents**, l'assemblée délibérante, **décide**, de maintenir les taux des deux taxes pour l'année 2023 de la manière suivante :

- Foncier Bâti : 34,34 %
- Foncier Non Bâti : 46,14 %
- Taxe d'habitation : 21,20 %

(applicable aux résidences secondaires et logements vacants).

7) Participation communale au Fonds départemental de solidarité pour le logement - année 2023.

Après délibération, les membres du conseil municipal **valident, à l'unanimité des membres**, la participation communale au financement du Fond de Solidarité pour le Logement à 54,90 € au titre de l'année 2023.

8) RGPD : proposition de poursuite d'accompagnement RH.

Le conseil municipal, après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**,

- **autorise** le Maire à signer le renouvellement de la convention d'accompagnement.
- **approuve** la désignation du DPD du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan comme DPD de la collectivité à travers la convention d'accompagnement à la protection des données personnelles,
- **autorise** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2023 du chapitre 62 à l'article 622.

9) Bretagne Sud Habitat : budget des logements 2023 de la Résidence Saint-Georges.

Vu la délibération du conseil municipal n° ACTE 202211210012 du 21 novembre 2022, approuvant une augmentation des loyers de 3,50 % hors charges locatives à partir du 1^{er} janvier 2023,

Après lecture et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **valident à l'unanimité des membres présents** le budget annexe 2023 proposé par Bretagne Sud Habitat.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 6 avril 2023 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 22 heures 01 .

